

DEVENIR MEMBRE GREDEVEL

Peut devenir membre de GREDEVEL, toute personne justifiant :



⇒ d'une bonne moralité,

⇒ d'une volonté manifeste à œuvrer pour le développement des milieux les plus défavorisés.

DROITS ET OBLIGATIONS

Les membres payent par an une cotisation fixée par l'assemblée générale. Seuls les membres à jour de leur cotisation sont considérés comme membres titulaires. Une Carte est délivrée à tout membre titulaire.



 Photo 4x4		Nom :
		Prénom(s) :
		Qualité :
		Adresse de résidence
		Département :
		Région :
N° / Année		
<u>Signature du Président</u>		<u>Signature du Titulaire</u>

Les membres qui ne s'acquitteraient pas de leur cotisation annuelle n'ont pas droit de vote lors de la tenue de l'Assemblée générale. Et ne peuvent par conséquent postuler à un quelconque poste électif. Les membres qui ne se conforment pas aux dispositions des statuts et règlements ou qui ont un comportement indigne pouvant mettre en péril grave la vie de l'association sont passibles à une exclusion.

L'exclusion d'un membre se fait sur décision de l'Assemblée générale. Elle n'est admise qu'à la majorité simple des voix exprimées. Cependant, tout membre peut s'en retirer à tout moment après paiement des cotisations échues de l'année en cours et passée. Le bénévolat est au cœur de nos actions de terrain. On estime à plus 1 352, le nombre de bénévoles de GREDEVEL qui mettent leurs compétences, leur temps libre, leur engagement au service des autres. Ces bénévoles (hommes et femmes) constituent le fondement de la vie de notre association. Le mot bénévolat correspond le mieux à l'image de notre association. Si vous avez la fibre associative, la fibre du bénévolat, rejoignez-nous dès que possible. Nous vous attendons.